Bonifacio EXPERTS
Audit · Expertise comptable · Conseil

Bonifacio & Associés
Aix en Provence - Avignon- Aubagne - Carnoux - La Ciotat - Marseille

commissaire aux comptes

ASSOCIATION ENVIROBAT-BDM
LE PHOCÉEN BÂT C
32 rue de Crimée
13003 MARSEILLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

11, avenue Frédéric Mistral - 13008 MARSEILLE - Tél. 04 91 16 73 30 - Fax 04 91 22 09 06

RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ENVIROBAT-BDM
LE PHOCÉEN BÂT C
32 rue de Crimée
13003 MARSEILLE

EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille · Tél : 04 42 53 42 72 · Mail : laurent@vervloet.fr

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147
Société de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

Mesdames, Messieurs,

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant l'évaluation des différents postes comptables sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

V - VERIFICATIONS DU RAPPORT DU TRÉSORIER ET DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Au vue du contexte de crise sanitaire COVID 19, les organes compétents pour arrêter et approuver les comptes pourront se tenir en présentiel et par visio-conférence. Dans ce cas, des modalités de votes à distance seront mises en place.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des sociétés contrôlant votre association ou contrôlées par elle.
Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport du trésorier.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 26/05/2020

Laurent VERVLOET
Commissaire aux Comptes

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille · Tél : 04 42 53 42 72 · Mail : laurent@vervloet.fr

Bonifacio EXPERTS
Audit · Expertise comptable · Conseil

Bonifacio & Associés
Aix en Provence - Avignon- Aubagne - Carnoux - La Ciotat - Marseille

commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL

ASSOCIATION ENVIROBAT-BDM
LE PHOCÉEN BÂT C
32 rue de Crimée
13003 MARSEILLE

EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille · Tél : 04 42 53 42 72 · Mail : laurent@vervloet.fr

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147
Société de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association ENVIROBAT-BDM, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

1) Conventions passées ou autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. Il ne nous a été fait état d'aucune convention nouvelle visée à l'article L612-5 du Code du Commerce.

2) Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Marseille le 26/05/2020

Laurent VERVLOET
Commissaire aux Comptes

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille · Tél : 04 42 53 42 72 · Mail : laurent@vervloet.fr

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147
Société de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

ENVIROBAT-BDM

32 RUE DE CRIMEE
LE PHOCEEN - BATIMENT C
13003 MARSEILLE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Activité principale de l'association : ETUDE ET REALISATION BATIMENT

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à MARSEILLE
Le 03/06/2020

Hervé HUGEL
Expert Comptable

HUGEL HERVE
129 BOULEVARD FRANCOISE DUPARC

13004 MARSEILLE
04.91.18.51.30

ENVIROBAT-BDM

32 RUE DE CRIMEE
LE PHOCEEN - BATIMENT C
13003 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

HUGEL HERVE
129 BOULEVARD FRANCOISE DUPARC

13004 MARSEILLE
04.91.18.51.30

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 968		1 968	1 968		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	24 081	16 539	7 543	10 819	3 276-	30. 28-
	Autres immobilisations corporelles	48 761	42 057	6 704	15 177	8 473-	55. 83-
	Immobilisations en cours	80 678		80 678		80 678	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	11 485		11 485	11 325	160	1. 41
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 150		6 150	6 150		
	Total I	173 123	58 596	114 527	45 438	69 089	152. 05
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	289 224	4 500	284 724	145 577	139 147	95. 58
	Autres créances	1 922 715	53 088	1 869 627	1 223 941	645 686	52. 75
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	523 730		523 730	654 519	130 789-	19. 98-
	Charges constatées d'avance (3)	12 827		12 827	1 863	10 964	588. 49
	Total III	2 748 495	57 588	2 690 907	2 025 900	665 007	32. 83
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 921 618	116 184	2 805 435	2 071 339	734 096	35. 44

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	210 935	210 935		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	174	26 351-	26 525	100. 66
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	32-	34 563	34 595-	100. 09-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation	16 077	8 038	8 038	100. 00
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	227 154	227 185	32-	0. 01-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	156 607	170 207	13 600-	7. 99-
	Provisions pour charges	10 350	10 350		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	188 717	340 688	151 971-	44. 61-
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	355 674	521 245	165 571-	31. 76-
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		2 308	2 308-	100. 00-
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 503	150 166	34 337	22. 87
	Dettes fiscales et sociales	111 339	93 634	17 705	18. 91
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	9 087	28 970	19 883-	68. 63-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	1 917 678	1 047 831	869 847	83. 01
	Total IV	2 222 607	1 322 908	899 698	68. 01
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 805 435	2 071 339	734 096	35. 44

(1) Dont à plus d'un an 304 929 275 078
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques 2 308

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	553 394	344 989	208 405	60. 41
Production stockée				
Production immobilisée	80 678		80 678	
Subventions d'exploitation	1 210 803	1 194 875	15 929	1. 33
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	30 544	28 782	1 761	6. 12
Collectes				
Cotisations	199 420	167 470	31 950	19. 08
Autres produits	111 622	108 187	3 435	3. 18
Total I	2 186 461	1 844 302	342 159	18. 55
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	250		250	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	990 189	743 335	246 854	33. 21
Impôts, taxes et versements assimilés	33 025	30 811	2 214	7. 19
Salaires et traitements	570 634	604 043	33 410-	5. 53-
Charges sociales	229 955	264 793	34 838-	13. 16-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 150	32 245	14 095-	43. 71-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	53 088	16 154	36 934	228. 63
Pour risques et charges : dotations aux provisions		30 350	30 350-	100. 00-
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	434 301	360 351	73 951	20. 52
Total II	2 329 592	2 082 083	247 509	11. 89
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	143 131-	237 780-	94 650	39. 81
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		20 707	20 707-	100. 00-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		20 707	20 707-	100. 00-
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	10 038	21 256		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	29 459	7 320		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	193	170	23	13. 57
Autres intérêts et produits assimilés	2 675	2 336	339	14. 51
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 868	2 506	362	14. 45
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		28	28-	100. 00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		28	28-	100. 00-
2. Résultat financier (V-VI)	2 868	2 478	390	15. 73
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	140 262-	235 302-	95 039	40. 39
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 770	22 302	7 532-	33. 77-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		573	573-	100. 00-
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 000		20 000	
Total VII	34 770	22 876	11 895	52. 00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 638	7 320	22 318	304. 90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	29 638	7 320	22 318	304. 90
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 132	15 556	10 424-	67. 01-
Impôts sur les bénéfices (IX)	16 872		16 872	
Total des produits (I+III+V+VII)	2 224 100	1 890 391	333 709	17. 65
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 376 102	2 110 137	265 965	12. 60
Solde intermédiaire	152 003-	219 746-	67 744	30. 83
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	296 687	548 413	251 726-	45. 90-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	144 716	294 103	149 387-	50. 79-
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	32-	34 563	34 595-	100. 09-

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations complémentaires (CICE) x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des provisions x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Tableau de suivi des fonds dédiés x
Variation des fonds propres x
Evaluation des amortissements x
Dépréciation des créances x
Disponibilités en Euros x
Produits à recevoir x
Charges et produits constatés d'avance x
Subventions d'équipement x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants x
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices x
Honoraires des commissaires aux comptes x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels x
Transferts de charges x
Produits et charges sur exercices antérieurs x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 805 549.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 186 461.34 Euros et dégageant un déficit de 31.57- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Afin de se conformer aux obligations du confinement, l'association a mis ses salariés en télétravail.
Eu égard à ces mesures, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Le dispositif du CICE n'a pas été renouvelé par le gouvernement sur l'exercice 2019.
Il avait été de 4 291 € en faveur de l'association sur 2018.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 968		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 081		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 459		
Emballages récupérables et divers	6 302		
Immobilisations corporelles en cours			80 678
TOTAL	72 842		80 678
Autres titres immobilisés	11 325		160
Prêts, autres immobilisations financières	6 150		
TOTAL	17 475		160
TOTAL GENERAL	92 285		80 838

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 968	1 968
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			24 081	24 081
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			42 459	42 459
Emballages récupérables et divers			6 302	6 302
Immobilisations corporelles en cours			80 678	80 678
TOTAL			153 520	153 520
Autres titres immobilisés			11 485	11 485
Prêts, autres immobilisations financières			6 150	6 150
TOTAL			17 635	17 635
TOTAL GENERAL			173 123	173 123

Dans le cadre de l'association interrégionale pour les démarches quartiers et batiments durables fondée en 2019, les associations fondatrices ont décidé du développement d'un outil informatique métier, aujourd'hui dénommé "Le canal", dont l'objet est de faciliter la gestion des projets qui s'inscrivent dans les démarches Bâtiments des équipes. Envirobat Bdm est porteuse de l'investissement nécessaire pour un montant arrêté à 141 664 €.
Les sommes engagées jsuqu'au 31 décembre 2019 sont de 80 678 €. Les associations fondatrices se sont engagées à acquitter leur quote-part du financement. En attendant de connaitre les modalités définitives de portabilité ou de partenariat, les sommes ont été comptabilisées en "Immobilisations en cours".
L'augmentation de la rubrique "Autres titres immobilisés" de 160 € concerne une acquisition de 8 parts à 20 € unitaire de la Caisse d'Epargne.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 262	3 276		16 539
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 282	8 473		35 755
Emballages récupérables et divers	6 302			6 302
TOTAL	46 846	11 750		58 596
TOTAL GENERAL	46 846	11 750		58 596

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 276				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 473				
TOTAL	11 750				
TOTAL GENERAL	11 750				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	20 707				20 707
Pensions et obligations similaires	10 350				10 350
Autres provisions pour risques et charges	149 500	6 400	20 000		135 900
TOTAL	180 557	6 400	20 000		166 957

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	350		11 654	15 804-	4 500
Autres provisions pour dépréciation		53 088			53 088
TOTAL	350	53 088	11 654	15 804-	57 588
TOTAL GENERAL	180 907	59 488	31 654	15 804-	224 545
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		53 088	11 654		
exceptionnelles			20 000		

La provision pour garantie sur le projet démarche est toujours d'actualité. Elle a donc été conservée à 20 707 €.

L'indemnité à verser aux salariés au moment de leur départ à la retraite est un engagement de retraite à prestations définies. Le montant à verser aux salarié dépend de leur ancienneté et de sa rémunération à la date de départ.

Vu la pyramide d'age des salariés de l'association, la provision ne s'est pas vue mouvementée. Elle s'élève à
10 350 €.

La rubrique "Autres Provisions" a été reprise pour 20 000 € qui était attachée à une provision pour non paiement Subvention 2018.

Elle reste donc à un montant de 135 900 € afin de répondre à:

- Des dépenses d'appui juridique et de communication sur un contentieux né en 2019. Le risque a été évalué à
45 900 €;
- Des risques prud'hommaux toujours en cours pour un montant de 40 000 €;
- Des provisions pour développement de l'association et du projet associatif pour un montant de 50 000 €.

La provision pour dépréciation sur les comptes clients représente 50% de la créance de l'association Envirobat Occitanie toujours non réglée.

Enfin, la rubrique "Autres provisions pour dépréciation" représente les risques de non paiement du solde de la subvention Région 2018 pour 15 394 € ainsi qu'un risque d'écrêtement par action sur la subvention de la Région 2019 pour 37 694 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 150	0-	6 150
Autres créances clients	289 224	289 224	
Personnel et comptes rattachés	115	115	
Taxe sur la valeur ajoutée	712	712	
Débiteurs divers	1 921 888	1 921 888	
Charges constatées d'avance	12 827	12 827	
TOTAL	2 230 915	2 224 765	6 150

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	184 503	184 503		
Personnel et comptes rattachés	3 921	3 921		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 409	49 409		
Impôts sur les bénéfices	16 872	16 872		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 210	18 210		
Autres impôts taxes et assimilés	22 927	22 927		
Autres dettes	9 087	9 087		
Produits constatés d'avance	1 917 678	1 713 678	204 000	
TOTAL	2 222 607	2 018 607	204 000	

Les autres immobilisations financières représentent l'ensemble des dépôts et cautionnements de l'association.
Les autres créances clients rerésentent essentiellement les soldes restant dus sur les prestations de fin 2019 réglées courant 2020.
Les débiteurs divers renferment essentiellement les soldes restants dus des financeurs sur les conventions notifiées en 2019 et avant.
Essentiellement, les sommes restants dues sont attendues de :
- ADEME (de 2017 à 2022) pour 1 460 000 €;
- REGION & INTERREG de 2016 à 2019) pour 392 163 €;
- couvertures maladie (prévoyance et CPAM) pour 2 263 €;
- remboursement formation par UNIFORMATION pour 3 600 €.

Les dettes fournisseurs sont des factures courantes restant dues au 31/12/2019 et qui seront réglées courant 2020.
Les rubriques "Personnel et organismes sociaux" sont les sommes courantes de décembre 2019 qui sont payées au cours de début 2020.
L'impôt sur les bénéfices est basée sur le compte de résultat du secteur fiscalisable de l'association et qui sera réglée lors du solde en mai 2020.

Le produits constatés d'avance sont les subventions perçues attachées à des conventions pluriannuelles.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
ADEME 2018	189 731	189 731	145 694		44 037
REGION ACTIONS 2018	95 955	95 955	76 629		19 326
PACTE 2018	8 417	8 417	8 417		
DEMARCHE	46 585	46 585	2 584		44 001
ADEME BEEP 2019				8 244	8 244
PROGRAMME ADEME 2019				73 109	73 109
TOTAL	340 688	340 688	233 324	81 353	188 717

Les ressources externes obtenues des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les subventions reçues dans l'exercice et non utilisées à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Variation des fonds propres

Les fonds propres autrement appelés les ressources propres regroupent toutes les ressources internes de l'association, toute l'épargne accumulée au travers des excédents de gestion antérieurs ainsi que le fonds associatif.
Ils sont composés de plusieurs rubriques validées par les assemblées générales ordinaires (AGO) antérieures.
Les variations constatées dans ce paragraphe sont le fruit des décisisons d'affectation de l'excédent de l'exercice 2018 d'un montant de 34 563 €.

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2019 à 233 554 €.

On trouve dans les fonds propres de l'association:

- L'excédent de l'année 2019 pour 6 368 € qui sera affecté lors de la prochaine AGO;
- Une réserve de trésorerie pour 210 935 € qui n'a pas connu de nouvelle affectation depuis l'affectation du résultat de 2016;
- Des réserves pour investissements qui ont été affectées de 8 038 € passant à 16 077 € en 2019;
- Le report à nouveau (RAN) qui a été affecté de 26 525 € pour passer de -26 351 € (RAN débiteur) à + 174 € (RAN créditeur).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	24 967
Autres créances	1 920 823
Total	1 945 790

La rubrique "créances usagers" pour 24 967 € représente une facture à établir d'une prestation effectuée en 2019 ADEME Centre Valbonne.

La rubrique autres créances représentent les subventions restant à recevoir des financeurs. On y trouve par financeurs :

- Région pour 140 394 €;
- ADEME pour 1 483 651 €;
- Interreg pour 251 769 €;
- Divers pour un montant 45 009 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 827
Total	12 827
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	1 917 678
Total	1 917 678

Les charges et produits constatés d'avance sont des charges et produits courants pour l'exploitation, engagés et facturés sur 2019, mais qui concernent les exercices précédents.
Les charges constatées d'avance représentent essentiellement des frais pour des formations 2020 auprès de WALL STREET ENGLISH.

Les produits constatés d'avance proviennent de conventions pluriannuelles sur des démarches ou autres subventions. On trouve esentiellement :
- subvention ADEME pour 2020 d'un montant de 360 000 €;
- subvention ADEME BEEP 2020-2022 d'un montant de 204 000 €;
- Démarche Lycée de 2013 à 2019 pour un montant global de 65 313 €;
- Démarche quartiers dur Méditerranée de 2016 à 2019 pour un montant de 37 986 €;
- Démarches diverses (de 2013 à 2019) pour un montant global de 1 079 511 €.

Subventions d'équipement

Aucune subvention d'équipement n'a été demandée et perçue sur l'année 2019.

Les subventions d'équipement antérieures perçues de la Région et du Département pour l'acquisition de matériels informatiques divers et de mobiliers pour un montant global de 9877,84 € ont été totalement reprises, la dernière quote-part ramenée au résultat ayant été faite sur 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	18 108	
Résultat exceptionnel (hors participation)	5 132	
Résultat comptable (hors participation)	32-	16 872

L'impôt sur les sociétés s'est monté pour 2019 à la somme de 16 872 €, généré par l'activité lucrative de l'association (sectorisation). L'associationn a bénéficié de déficits antérieurs reportables pour un montant de 59 125 €, ce qui a permis de diminuer l'assiette imposable. Par contre, la fin du dispositif CICE sur 2019 n'a pas permis de bénéficier d'un crédit d'impôt comme l'exercice précédent (pour rappel, le CICE était de 4 291 € en 2018).

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 832 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 472 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 3 360 €.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGUL° ABANDON SERENA	1 309	7711
- REGUL° ABANDON MIRIE BEYNES	1 168	7711
- ABANDON PROJET MAIRIE CHORGES	1 930	7711
Total	4 407	
Charges exceptionnelles		
- MAJORATIONS SUR AG2R RETRAITE	180	671
Total	180	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursements Tickets restaurant	214
Remboursements CPAM (maladie)	4 185
Remboursements Caisse de Prévoyance (maladie)	2 331
Transferts de charges TVA	3 515
Remboursements UNIFORMATION	6 969
Rachat dossier DATA BURO	1 675
Total	18 889

Les transferts de charges par définition sont des produits qui couvrent des charges engagées comme par exemple :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- Les tickets restaurant sont les stocks non utilisables repris par EDENRED.
- Les remboursements de la CPAM et de HUMANIS Prévoyance sont des dérogations et compélments remboursés sur des maladies salariés.
- Remboursements UNIFORMATION pour des remboursements de formations engagées pour les salariés de l'association.

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- EKOPOLIS INTERBD 2017	1 295	672
- CPIE PAYS AIX avoir 2018	13 099	672
- ALEC METROPOLE avoir 2018	11 322	672
- SIRIUS 2017 2018	2 160	672
- KPMG certification 2018	507	672
- ELEPHANT rapport 2018	930	672
- Divers	145	672
Total	29 458	
Produits		
- IISBE ITALIA 2018	500	772
- A2M 2018	1 345	772
- Régul° sur salaires concernant 2018	2 834	772
- LOGIREM 2017 et 2018	1 900	772
- UNIFORMATION 2017	99	772
- ATEMIA avoir 2018	3 360	772
Total	10 038	

Il s'agit des charges et produits facturés sur l'exercice mais qui concernaient des années antérieures à 2019.